

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **du mardi 17 mai 2022 – 18 H 30**

Le conseil municipal dûment convoqué le 12 mai 2022, sous la présidence de M. Pierre ROZE, Maire, s'est réuni le mardi 17 mai.

Présents : Pierre ROZE, Nadine GOUILLOUX, Dominique MAYET, Virginie CHASSAIGNE, François-Xavier AUBERT LA FAYETTE, Olivier LEVIGNE, Françoise GOUSSEF, Elodie JOLY, Fabrice JOLY, Philippe PICHON, Justine TOSONI, Wilfrid MOIGNOUX (arrivé à 18 h 50) Sarah HOSMALIN (arrivée à 19 h 30)

Absents : Virginie ARNOLD

Procurations : Pierre DAMBRICOURT à Nadine GOUILLOUX

Secrétaire de séance : Olivier LEVIGNE

1/ Approbation du précédent CR du CM du 12 avril 2022

=> approbation à l'unanimité

2/ Règlement intérieur du conseil

Un règlement intérieur a été établi sur la base des règlements standards de l'AMF. Ce règlement intérieur a été circulé par mail les jours précédents le conseil.

Après questions et remarques, quelques retouches de forme sont à faire pour une nouvelle circulation par mail.

=> le règlement est adopté à l'unanimité

=> le document final sera à signer par chaque membre du conseil ultérieurement.

3/ Désignation d'un correspondant défense

Rappel du rôle du correspondant par Monsieur le Maire

Appel à volontaires

Olivier Levigne indique qu'il est prêt à prendre ce rôle.

=> candidature adoptée à l'unanimité.

4/ CCTDM - CLECT

Il s'agit de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la nouvelle Interco.

Après présentation, il est jugé que notre commune n'est pas concernée par les sujets présentés

=> pas de délibération.

1 / 3

... / ...

5/ hors ordre du jour un sujet nouveau

Discussion. Une délibération sera nécessaire pour valider un projet privé de construction de 8 maisons sur 3 parcelles du lieu dit "la Carte", proche du Camping du Grün de Chignore (des Plaines).

Zone 2AU, ces parcelles ne sont constructibles qu'à condition d'aménagement.

Délibération à prévoir lors du conseil municipal de juin.

Impact pour la commune positif, augmentation de la population

Sujet annexe à ce sujet : assainissement.

Un projet pour raccorder les maisons de la zone des Plaines après avoir dévié la desserte du village de Chossière au Bourg.

6/ CCAS

Trois membres actuels ont été contactés et ont donné leur accord pour continuer
Deux ont indiqué ne plus vouloir en faire partie. Les autres n'ont pas répondu mais leur intention est réputée connue. En conséquence, il convient de revoir la liste des membres.

Dans les membres du conseil, Monsieur Philippe Pichon remplacera Virginie Arnold

=> Remplacement adopté à l'unanimité.

Dans les membres hors conseil, Catherine Terrat et Sébastien Beauvoir remplaceront Evelyne Chambriard et Fabienne Berry

=> Remplacement adopté à l'unanimité.

7/ Commission voirie

Compte rendu de la commission avec le support qui a été circulé auprès des membres du conseil au préalable.

Demande d'un Volorois par lettre : prendre un arrêté pour limiter la circulation dans un village. Réponse faite par Monsieur le Maire "il est impossible de souscrire à cette demande". La circulation relève du code de la route qui prévaut sur les réglementations municipales. Sur les 43 km de chemins communaux de notre commune, la vitesse est limitée à 80km/h et il n'est pas possible de faire des exceptions.

8/ Eau – Assainissement

Compte rendu de la commission avec le support qui a été transmis auprès des membres du conseil au préalable.

9/ Parc Naturel Régional Livradois Forez.

A noter que les contributions statutaires des communes vont augmenter. Il a été rapporté qu'une nouvelle grille a été introduite en différenciant les contributions selon les tailles des communes par rapport en nombre d'habitants. Pour notre commune passage de 2.09 € à 2.66 € impact total pour notre commune, approximativement + 400€.

2 / 3

... / ...

Il est précisé que les Communes adhérentes à un Parc Naturel Régional bénéficient d'un bonus au niveau de la Dotation Globale de Fonctionnement. La commune de Vollre-Ville utilise fréquemment les services de l'atelier du Parc Livradois Forez.

Tour de table

- Déplacement à Chateldon pour échange de bonnes pratiques dans le cadre de la candidature pour être "petite cité de caractère", prévu le 21 juin à 9 heures 30
- Question sur le dossier de la maison Loubaresse et l'existence d'héritiers. Il semble que cette succession ait des héritiers. Pas d'action à entreprendre.
- Question sur le dossier de la maison Brunel : attente des éléments du notaire
- Question sur le lierre de l'école : attente de la réponse de Madame Robert, possible intervention d'un huissier
- Question sur le problème des poubelles de la « rue du Château » (et poubelles autres lieux) ; il est constaté que, le dépôt des poubelles dans un autre lieu que celui qui est prévu pour chacun, est une pratique courante pour laquelle aucune solution immédiate ne peut être envisagée.
- Question sur le Conseil Municipal des Jeunes ; réponse "tout est en cours"
Un devis non validé doit être revu et discuté à nouveau.
- Il a été évoqué qu'il est compliqué pour les jeunes de trouver des créneaux où ils sont tous disponibles, entre école et activité extra scolaires.
- Question sur le « Sens Interdit » dans la Rue de la Tourelle, retiré trop tôt. Il a été évoqué qu'il faut attendre la fin des travaux pour mettre en place les nouvelles règles de circulation.
- Rappel sur les alertes ILLIWAP ; ne pas oublier de faire un mail à un des deux correspondants en charge, l'alerte sera publiée en général dans les deux heures qui suivent (sauf bien sûr si caractère immédiat). Cela vaut pour les manifestations des associations (exemple manifestation de LA VACHE ce week-end)
- Rappelons que le prochain bulletin doit être diffusé mi-juin, la date limite de réception des contenus (textes, photos, autres) a été repoussée au samedi 21 mai au soir.
- Question sur le stationnement place de l'église. Il a été répondu qu'il faut attendre la fin des aménagements (parasol, places pour personnes à mobilité réduite, autre)

Fin de la séance à 21 heures 16

3 / 3